



Permis de conduite annulé suite à perte de points

Par **lome**, le **05/01/2015** à **11:51**

Le 29/11/2014 j'ai été avisé par une lettre recommandée que mon permis de conduire était invalidé depuis le 25/04/2012 sans en avoir été informée avant. J'ai donc restitué mon permis à la préfecture dans le délai de 10 jours imparti et je viens de recevoir le récépissé de remise de permis de conduire invalidé (Réf 44) qui m'informe que je pourrai repasser mon permis à compter du 19/06/2015.

Je souhaiterais savoir si je dois repasser l'épreuve théorique seulement.

Quelle date d'annulation est à retenir sachant que je n'ai jamais réceptionné de courrier avant celui en recommandée du 29/11/2014.

J'étais titulaire de mon permis de conduire depuis 2007.

Je vous remercie de votre information.